DLP 15-09-19159137

Avertissements® agricoles Lorraine

Bulletin n° 23 du 13 septembre 1989 Numérotation continue : n° 102

Grandes cultures

COLZA :
- Altises : Premières captures. Premières morsures.
- Une nouveauté en désherbage graminées.
- Pieds secs : Traitement déconseillé.
- Limaces : Rester vigilants.

CEREALES :
- Désherbage : Attention sols secs !

MAIS :
- Rappel : Recherchons toujours Pyrale en Meuse.

COLZA :

- Altises :

Situation :

Les premières captures ont été enregistrées en Meuse, secteur de BAR-LE-DUC (11.09) et DEMANGE-AUX-EAUX (8.09). Des morsures sur cotylédons ont également été observées.

Mise en garde :

Si la cuvette vous permet de repérer l'arrivée des premiers insectes dans votre parcelle, il est ensuite nécessaire de vérifier les morsures sur les plantes pour estimer l'importance de la population.

Préconisations :

Une intervention est conseillée si 3 pieds sur 10 présentent des morsures nutritionnelles (petites perforations sur les cotylédons ou les premières feuilles).

Il est souvent trop tôt pour traiter à l'heure actuelle.

- Désherbage anti-graminées :

Les repousses de céréales peuvent fortement concurrencer le colza. Elles peuvent, en outre, héberger le virus de la J.N.O. Le traitement contre les repousses peut être réalisé en mélange avec l'insecticide visant les altises.

Imprimerie de la Station de NANCY
Directeur-Gérant : D. VERBEKE
Publication Périodique
CPPAP No : 2011 AD
Abonnement annuel : 190 F

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
38, rue Sainte-Catherine
54043 NANCY CEDEX
Tél. 83 30 41 51



P 177

Un nouveau produit a été homologué sur colza, le STRATOS (BASF). Il est efficace sur graminées annuelles et vivaces et sur repousses de céréales. A base de cycloxydime, il s'utilise à :

- 1,25 l/ha + huile sur graminées annuelles
- 3 l/ha + huile sur graminées vivaces.

- Pieds secs : traitement déconseillé :

Pendant la campagne 88-89, des essais de traitements spécifiques pieds secs ont été réalisés à l'automne en Lorraine et Franche-Comté.

Les résultats obtenus montrent qu'un traitement tardif (stade 6 feuilles) ne permet pas de diminuer de façon significative le % de pieds atteints ni d'augmenter le rendement.

Des essais sont donc entrepris dès cet automne avec une intervention plus précoce (stade 2 feuilles).

Dans certains essais, un traitement de printemps a montré un certain effet sur les "pieds secs".

Des confirmations sont attendues pour la prochaine campagne, mais dans l'immédiat aucun traitement fongicide à l'automne ne peut être valablement préconisé contre les pieds secs.

- Limaces :

Elles devraient faire leur apparition avec les premières pluies.

Surveiller vos parcelles à ce moment.

CEREALES :

- Désherbage de pré-levée : attention à la sécheresse :

Les sols sont prêts, les semis ne vont pas tarder. Outre le danger pucerons (jaunisse nanisante), les jeunes céréales sont exposées à la concurrence des adventices qui doivent être éliminées très tôt.

Le choix des désherbants est maintenant très large. Deux solutions peuvent être envisagées : pré-levée ou post-levée précoce, dès l'apparition des adventices et plus spécialement du vulpin.

Le désherbage de pré-levée présente plusieurs avantages :

- Destruction immédiate des mauvaises herbes, donc absence de concurrence,
- Bonne accessibilité des parcelles (portance correcte des sols),
- Conditions de température favorables,
- Bonne sélectivité des produits.

Mais deux conditions doivent être respectées :

1/ un sol bien préparé avec absence de grosses mottes et de débris végétaux,
2/ un sol suffisamment humide, mais non gorgé d'eau.

Actuellement cette dernière condition n'est pas remplie. Aussi, nous vous conseillons d'attendre des pluies suffisamment fortes pour bien humidifier le sol, ou de préférer un produit de post-levée précoce que l'on appliquera alors sur adventices jeunes et levées en bénéficiant d'une double action foliaire et racinaire.